

【書評】

Chantal Bouchard, *Méchante langue : La légitimité linguistique du français au Québec*, Les Presses de l'Université de Montréal, Collection « Nouvelles études québécoises », 2012.

Sophie PALVADEAU

Les travaux de linguistique de Chantal Bouchard portent sur la perception qu'ont les Québécois de leur propre langue; ils abordent ainsi l'histoire sociale, économique et politique du Canada français, puis du Québec. Dans son nouvel ouvrage : *Méchante langue – La légitimité linguistique du français au Québec*, l'auteure explique quels sont les facteurs socio-historiques sur lesquels repose la légitimité d'une langue comme le français. Afin de répondre à la question du pourquoi et comment une langue devient « méchante », c'est-à-dire « sans valeur, de mauvaise qualité »¹, elle articule son approche autour de deux dates charnières : 1763 et 1840. La première date correspond au *Traité de Paris* qui marque la fin de la guerre de Sept Ans entre la France et l'Angleterre, avec comme principales conséquences la reddition de la Nouvelle-France et l'abandon de la population francophone pour laquelle s'ouvre alors, sur le plan linguistique, le début d'une longue période d'isolement. La seconde date, 1840, marque l'adoption de *l'Acte d'Union*, soit une constitution instituant une unique « Province du Canada », qui sera perçue comme une annexion du Bas-Canada (couvrant aujourd'hui le sud et l'est du Québec et l'ensemble du Labrador) par le Haut-Canada (correspondant géographiquement aujourd'hui à l'Ontario). Bien que la population francophone de l'époque soit supérieure en nombre à la population anglophone, le bannissement de la langue française sera décrété dans l'Article 41 et perdurera jusqu'à son abrogation en 1848. C'est avec en toile de fond un tel contexte, que le chapitre premier répond à la question : *Comment une langue perd sa légitimité*. Partant du constat selon lequel, d'une part les témoignages des lettrés de l'époque de la Nouvelle-France et des premières décennies sous régime anglais font état d'une langue conforme au bon usage, et d'autre part l'existence de faibles variations du langage en raison de

l'isolement géographique et sociale des francophones du Canada, l'auteur cherche des réponses de l'autre côté de l'Atlantique et s'attache à démontrer comment et pourquoi l'usage parisien a changé. Son hypothèse se formule ainsi : *La légitimité du français parlé au Canada est une victime tardive de la Révolution française* (p.17). Les aspects sociolinguistiques prévalant à l'établissement d'une norme comme marque de prestige, sont ainsi développés dans la section *hiérarchie, prestige et légitimité* (p.18-23). Ensuite, dans la Révolution et ses conséquences linguistiques (p.23-41) se voient examinés en détails les variantes phonétiques et leur marquage social. Enfin, dans *la question de l'uniformisation*, l'auteure se demande si la volonté centralisatrice de la Convention visant à promouvoir l'alphabétisation et simultanément à abolir patois et langues régionales, en s'appuyant sur l'autorité des instituteurs, n'a pas eu des répercussions jusque chez les lettrés québécois du XIX^e siècle, en termes de perception de la légitimité linguistique.

Le second chapitre traite de la *variation sociolinguistique au cours du XVIII^e siècle*. Les prescriptions relatives à la prononciation et l'évolution des normes observées ou recommandées en France sont comparées aux prononciations observées, hier et aujourd'hui, au Québec (p.44-62). Le rôle de l'écrit et celui de la bourgeoisie sont ensuite examinés à la fois comme facteurs normatifs et différenciatifs par rapport à la situation des francophones canadiens dont la langue était alors presque exclusivement transmise par voie orale (p.66). La morphologie et la syntaxe, puis le lexique sont aussi examinés. Si la Révolution n'a pas promu les constructions syntaxiques d'origine populaire, elle a par contre été marquée par un renouvellement lexical, notamment dans les domaines scientifiques (chimie, système métrique). La diffusion du français par le biais de l'alphabétisation et la mise au ban des patois sont expliquées. Il apparaît ainsi que ces deux facteurs expliquent pourquoi un sentiment d'insécurité linguistique a vu le jour chez les locuteurs francophones du Canada.

Le troisième chapitre est consacré *au français en Amérique*. L'auteure y présente les spécificités du français en usage au Canada à partir de documents couvrant la période 1763-1855. Alors qu'en 1763 la place occupée par le langage maritime est le seul trait caractéristique *marginal* par rapport au français de France, au début du XIX^e, Tocqueville ouvre le bal en relevant que les avocats de Québec parlent avec l'accent normand. Chantal Bouchard nous guide ainsi avec dextérité à travers une période de turbulence linguistique qui verra son apogée en 1841-1842

lorsqu'éclate une querelle linguistique entre l'abbé Thomas Maguire et l'abbé Jérôme Desmers. Le premier, auteur du *Manuel des difficultés les plus communes de la langue française, adapté au jeune âge*, déclenche une vaste polémique par les critiques qu'il formule dans un *recueil de locutions vicieuses*. Les acteurs de la polémique, le contexte historique (l'article 41 mentionné plus haut) et leurs conséquences sur la perception de la qualité de la langue sont l'objet d'une description approfondie.

Le chapitre quatre complète le précédent en exposant en détail en quoi consiste *la variation linguistique au Québec en 1841*. La prononciation y occupe une large place (p.112-140), ce qui fait de l'ouvrage une référence pour les étudiants en phonétique française comparée. Les variantes de la morphosyntaxe ne sont pas oubliées (p.140-145), ni le sujet inépuisable des expressions vieilles ou populaires, du vocabulaire, et enfin la question de la légitimité des néologismes créés au Canada et des emprunts à la langue anglaise (p.145-178). Tous les arguments avancés par les divers protagonistes de l'époque offrent matière à réflexion, ils préfigureront les arguments développés au XX^e siècle, de chaque côté de l'Atlantique, en particulier par les enseignants et les terminologues. Au XIX^e siècle, toutefois, comme le souligne l'auteure, la controverse lancée par Maguire ne modifie en rien la référence au modèle parisien comme norme exclusive du *bon français*, il faudra *attendre la fin du XX^e siècle pour que les Québécois échappent au sentiment d'aliénation linguistique né dans les années 1840*. Paradoxalement, les attitudes divergentes vis-à-vis des emprunts lexicaux à l'anglais observées à Paris et à Montréal ou Québec, peuvent ainsi être perçues comme étant une composante de cette émancipation culturelle.

En conclusion, Chantal Bouchard répond à la question *À qui la faute?* Je vous laisse découvrir les *coupables*. Enfin, au terme de ce voyage dans le temps, j'ajouterais que l'adjectif du titre *Méchante langue* gagnerait à être lu, par antiphrase, dans un registre familier, comme une langue *extraordinaire, remarquable* pour avoir résisté à tant de tempêtes.

(Sophie PALVAEAU, Ressources humaines et développement des compétences Canada)

Note

- 1 La définition de l'adjectif méchant est tirée du nouveau dictionnaire québécois (en ligne) développé à l'université de Sherbrooke (usito.com).